

Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale

06-08

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 7 décembre 2023

OBJECTIF : NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI, L'ANIMATION TERRITORIALE ET LA VALORISATION DES TALENTS – SUBVENTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-SAINT-DENIS RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE ET À L'ASSOCIATION CLUB HD – CONVENTION.

La Seine-Saint-Denis est un territoire dynamique, entreprenant et dispose d'atouts et de talents que notre collectivité entend soutenir et valoriser. Afin de rester en prise avec les enjeux de développement, le Département poursuit un dialogue continu avec les acteurs économiques, les entreprises et les porteurs de projets. Ce travail est essentiel à la fois pour appuyer les politiques départementales en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi pour renforcer l'attractivité du territoire, soutenir les retombées économiques des grands projets et valoriser les initiatives nouvelles et les talents. C'est dans ce cadre que ce rapport vise à apporter le soutien du Département à plusieurs évènements organisés en 2023.

Subvention pour des évènements et initiatives accueillis à la Chambre de Commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis et co-organisés avec le Département

Partenaire historique du Département, la Chambre de Commerce et d'industrie contribue à mobiliser les entreprises et les acteurs économiques autour des enjeux d'insertion, d'emploi et d'attractivité du territoire départemental. Cette mobilisation se traduit notamment par l'organisation de plusieurs temps forts départementaux en 2023 accueillies dans les locaux de la CCI qui met à disposition toute la logistique nécessaire au bon déroulement des initiatives. Certaines d'entre elles sont co construites avec la mobilisation du réseau des entreprises consulaires.

- Forum des jeunes de l'ASE, le 24 mai

Il s'agissait d'un salon de l'insertion spécialement dédié aux jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objectif principal était de faciliter l'accès des jeunes proches de la sortie



de service à des offres d'emploi en leur permettant de rencontrer des recruteurs, ainsi que des représentants d'écoles et d'associations pour lever les freins à leur insertion professionnelle. L'événement a réuni 20 associations, 20 écoles et 20 entreprises, avec la participation de plus de 300 jeunes mobilisés par le réseau des missions locales .

Le Président Stéphane Troussel et la Vice-présidente Melissa Youssouf ont participé à cet événement.

- Rencontres professionnelles départementales accueillies par la CCI

Cinq rencontres professionnelles co-organisées avec les conseillers insertion du territoire tout au long de l'année et une rencontre des facilitateurs des clauses sociales dans les marchés publics se sont tenues à la CCI.

- Restitution de l'étude action « l'accès des structures ESS au foncier en Seine-Saint-Denis », le 16 octobre

En présence de la Vice-présidente Mélissa Youssouf, le 16 octobre a eu lieu la restitution de l'étude de la CRESS Île-de-France sur l'accès aux fonciers des structures de l'ESS. L'événement s'est fait en présence de plus de 70 partenaires publics et collectivités territoriales, structures de l'ESS et des acteurs de l'immobilier et du foncier.

Lancée en juillet 2022, cette étude répond aux problématiques de foncier et de parcours résidentiel rencontrées par les structures de l'ESS dans le département. Face à ces enjeux complexes, l'étude propose des recommandations et des pistes de réflexion pour les structures de l'ESS, les acteurs de l'aménagement et du logement, ainsi que les collectivités.

À la suite de la restitution, trois ateliers de réflexion se sont tenus dans les locaux de la CCI :

Quels interlocuteurs pour les projets ESS :

L'atelier portait sur la question du point d'entrée adapté à chaque projet ESS pour faciliter l'intermédiation entre porteurs de projets et bailleurs.

Comment rendre accessible le foncier à l'ESS :

Atelier concernant les outils existants pour rendre le foncier plus accessible aux structures de l'ESS, mettant en lumière le rôle crucial des foncières.

Comment mieux coopérer à tous les niveaux :

Atelier portant sur l'importance de la coopération entre collectivités, acteurs du foncier et de l'immobilier, et structures de l'ESS.

- Effervescence 93 : la Seine-Saint-Denis un territoire attractif, le 19 octobre

Il s'agissait de la conception, la préparation, l'organisation et l'animation d'un événement fort à l'échelle départementale. L'objectif était de favoriser l'attractivité du territoire en réunissant des entreprises classiques et de l'ESS, des organisations privées et publiques. L'organisation de rencontres entre ces structures dans un premier temps puis avec un large public dans un second temps, doit permettre de favoriser les échanges, l'emploi et l'économie du territoire.

Plusieurs objectifs étaient assignés à cet évènement départemental tenu à Aulnay-Sous-

Bois:

- Créer une émulation entre entreprises, grandes, moyennes et petites, du monde classique et de l'ESS, mais aussi favoriser le référencement d'entreprises du 93 auprès des grands donneurs d'ordre publics ou privés.
- Promouvoir des politiques d'achats responsables et favoriser l'emploi, l'insertion, l'apprentissage.

En présence de la Vice-présidente Mélissa Youssouf qui a remis un prix spécial à la société ARES mobilisée pour la nouvelle donne de l'insertion, ce salon a réuni plus de 180 exposants et 750 collaborateurs sur la journée.

- le forum « Réussir en Seine-Saint-Denis » le 7 décembre.

Ce forum annuel est traditionnellement co-organisé avec le Département. Il a comme objectif de réunir les acteurs de la création d'entreprise pour informer et orienter les porteurs de projets au cours d'entretiens individuels et d'ateliers animés par les opérateurs présents en Seine-Saint-Denis. Il permet en particulier au Département de présenter l'ensemble de son offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui souhaitent créer leur entreprise. Les porteurs de projets du territoire peuvent ainsi conforter leur projet dans ses différentes phases en un seul lieu .

Le Département présente son offre en matière d'insertion par l'entrepreneuriat et valorise le projet de Campus Francophone en faisant témoigner dans un atelier dédié des entrepreneurs accompagnés à Dakar en mai 2023.

Pour l'ensemble de ces actions et initiatives réalisées en 2023, une subvention de 58 000 € est proposée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis.

Attribution des récompenses aux lauréats des Trophées Réussir en Seine-Saint-Denis 2023

Le forum *Réussir en Seine-Saint-Denis* se clôt sur la cérémonie de remise des *Trophées des Espoirs de l'économie* décernés par un jury composé d'opérateurs de la création, de représentants du secteur bancaire, de l'ordre des experts comptables et de partenaires institutionnels. Cette année, à l'initiative du Département, les Trophées ont évolué. Ils se composent désormais de quatre prix : deux prix « Tremplin », orientés sur la valorisation des parcours et deux prix « Impact », valorisant l'impact positif du projet d'entreprise sur le territoire. À l'issue des délibérations, le Département a également souhaité remettre un prix « Coup de cœur *In Seine-Saint-Denis* » valorisant un créateur engagé dans l'économie circulaire, et deux prix « Coup de cœur JOP 2024 » valorisant des entrepreneurs ayant un lien avec les JOP. La récompense accordée par le Département s'élève à 1 500 € pour chaque lauréat.e qui bénéficie par ailleurs de la réalisation d'un clip vidéo de présentation, utilisable dans le cadre du développement de l'entreprise.

Les lauréat.e.s 2023 sont les suivants : les prix « Impact » remis à Guillaume Perret du Cray et à Maéva Irrilo, les prix « Tremplin » remis à Sofiane Ziouche et à Jennifer Sousa Jose, le prix « Coup de cœur *In Seine-Saint-Denis* » remis à Benoit Cicilien, les prix « Coup de Coeur JOP 2024 » remis à Raphaël Brochard et à Marius Hamelot.

Attribution d'une subvention à l'association Club HD pour l'organisation du SATIS

Le Département est partenaire fondateur du forum Satis, porté par l'association Club HD. Cet événement, consacré à l'audiovisuel et à l'image numérique, est implanté en Seine-Saint-Denis, au cœur de l'écosystème et des infrastructures de tournage de la Plaine-Saint-Denis. Engagé comme partenaire institutionnel aux côtés de Plaine Commune et du Centre

National du Cinéma pour favoriser le développement du secteur et de l'emploi, le Département propose son soutien à l'édition 2023 qui s'est tenue les 15 et 16 novembre 2023 à Aubervilliers.

Cette année a été l'occasion d'innover avec la tenue d'un « JOB DATING » sur les métiers de l'audiovisuel, toutes qualifications comprises. Vingt entreprises ont reçu plus de 200 candidats pour des métiers allant de câbleur à la réalisation d'effets visuels.

Il est proposé de soutenir l'association CLUB HD à hauteur de 5 000 euros.

En conclusion, je vous propose :

- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement 2023 aux organismes suivants :

Chambre de Commerce et d'Industrie de

- Région Paris Île-de-France : 58 000 euros
- Association Club HD : 5 000 euros

- D'ATTRIBUER une récompense départementale d'un montant de 1 500 euros à chaque lauréat des *Trophées Réussir en Seine-Saint-Denis 2023* : Monsieur Guillaume Perret du Cray, Madame Maëva Irrilo, Monsieur Sofiane Ziouche, Madame Jennifer Sousa Jose, Monsieur Benoit Cicilien, Monsieur Raphaël Brochard et à Monsieur Marius Hamelot ;

- D'APPROUVER la convention, ci-annexée, à conclure avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Île-de-France pour l'année 2023 ;

- DE CHARGER M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
la vice-présidente,

Mélissa Youssouf

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023

ENTRE

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane TROUSSEL, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n° en date du , sis à l'Hôtel du Département, Esplanade Jean Moulin, à Bobigny,

Ci-après dénommé le « Département » ,

ET

La Chambre de Commerce et d'industrie de Région Paris Île-de-France, représentée par Madame Danielle DUBRAC, Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale Seine-Saint-Denis, dûment habilitée par délégation à l'effet des présentes, sise 191 Avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny

ci-après dénommée « CCI Seine-Saint-Denis »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT les objectifs du Département de mobiliser les acteurs économiques dans le cadre de ses politiques d'emploi et d'insertion professionnelle et d'attractivité du Territoire,

CONSIDÉRANT, le besoin d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi souhaitant créer leur activité,

CONSIDÉRANT la volonté du Département de soutenir l'attractivité et l'animation territoriale,

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE DÉPARTEMENT, compte tenu des propositions formulées par la CCI Seine-Saint-Denis, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des subventions publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux activités d'intérêt général que la CCI Seine-Saint-Denis poursuit et entend mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités, actions et engagements de la CCI Seine-Saint-Denis et du Département

Fort des succès obtenus concernant les actions menées en partenariat entre la CCI Seine-Saint-Denis et le Département depuis de nombreuses années et tout particulièrement en 2022, il est proposé de renouveler notre collaboration par un nouveau partenariat pour l'année 2023.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un partenariat qui consiste pour chacune des parties à mettre des moyens suffisants pour réussir des actions répondant aux objectifs communs de la CCI Seine-Saint-Denis et du Département.

Par la présente convention, la CCI Seine-Saint-Denis s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les objectifs généraux de politiques publiques du Département mentionnés en préambule, les actions suivantes :

1. Forum des jeunes de l'ASE, le 24 mai

Il s'agit d'un salon de l'insertion spécialement dédié aux jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objectif principal était de faciliter l'accès des jeunes proches de la sortie de service à des offres d'emploi en leur permettant de rencontrer des recruteurs, ainsi que des représentants d'écoles et d'associations pour lever les freins à leur insertion professionnelle.

L'événement a réuni 20 associations, 20 écoles et 20 entreprises, avec la participation de plus de 300 jeunes.

Le réseau des missions locales a été mobilisé pour le sourcing des jeunes.

Le Président Stéphane Troussel et la Vice-présidente Melissa Youssouf ont participé à cet événement.

2. Rencontres professionnelles départementales accueillies par la CCI

Cinq rencontres professionnelles ont été co-organisées avec les conseillers insertion du territoire tout au long de l'année et une rencontre des facilitateurs des clauses sociales dans les marchés publics se sont tenues à la CCI.

3. Forum Réussir en Seine-Saint-Denis : un défi à porter de main

Il s'agit de la préparation, l'organisation et l'animation du Forum Réussir en Seine-Saint-Denis. Ce forum permet la sensibilisation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui souhaitent créer leur entreprise. Il permet d'avoir une présentation très large de l'offre d'accompagnement sur notre territoire sequano dyonisien et une mise en relation avec tous les opérateurs en charge de l'accompagnement à la création d'entreprise

Parallèlement, on retrouve l'organisation et l'animation de la cérémonie des Trophées des espoirs de l'économie et de la remise des prix selon un format convenu entre les parties (opérationnel/communication).

4. Effervescence 93 : la Seine-Saint-Denis un territoire attractif

Il s'agit de la conception, la préparation, l'organisation et l'animation d'un événement fort à l'échelle départementale. L'objectif est de favoriser l'attractivité du territoire en réunissant des entreprises classiques et de l'ESS, des organisations privées et publiques. L'organisation de rencontres entre ces structures dans un premier temps puis avec un large public dans un second temps, doit permettre de favoriser les échanges, l'emploi, l'économie...du territoire.

Plusieurs objectifs sont visés pour cet évènement départemental tenu à Aulnay-sous-Bois .

- Créer une émulation entre entreprises, grandes, moyennes et petites, du monde classique et de l'ESS, mais aussi de favoriser le référencement d'entreprises du 93 auprès des

grands donneurs d'ordre publics ou privés.

- Promouvoir des politiques d'achats responsables, de favoriser l'emploi, l'insertion, l'apprentissage.

5. Restitution de l'étude action « l'accès des structures ESS au foncier en Seine-Saint-Denis », le 16 octobre

En présence de la Vice-présidente Mélissa Youssouf, le 16 octobre a eu lieu la restitution de l'étude de la CRESS Île-de-France sur l'accès aux fonciers des structures de l'ESS. L'événement s'est fait en présence de plus de 70 partenaires publics et collectivités territoriales, structures de l'ESS et des acteurs de l'immobilier et du foncier.

Lancée en juillet 2022, cette étude répond aux problématiques de foncier et de parcours résidentiel rencontrées par les structures de l'ESS dans le département. Face à ces enjeux complexes, l'étude propose des recommandations et des pistes de réflexion pour les structures de l'ESS, les acteurs de l'aménagement et du logement, ainsi que les collectivités.

Suite à la restitution, 3 ateliers de réflexion se sont tenus dans les locaux de la CCI.

Article 3 : Durée et entrée en vigueur de la convention

La présente convention couvre l'**année 2023**. Elle prendra effet au jour de sa notification à la CCI Seine-Saint-Denis par le Département, après transmission au représentant de l'État dans le département de la délibération l'accompagnant et signature des deux parties.

Article 4 - Conditions de détermination de la subvention

Pour l'année 2023, le Département contribue financièrement à la mise en œuvre des actions exposées à l'article 2 de la présente convention pour un montant total de **58 000 euros**.

La contribution financière du Département mentionnée ci-dessus n'est applicable que sous réserve des trois conditions suivantes :

- le vote de crédits de paiement par délibération de la collectivité départementale ;
- le respect par la CCI Seine-Saint-Denis des obligations contenues dans la présente convention ;
- la vérification par le Département que le montant de la contribution n'excède pas 50 % du coût de l'action.

Article 5 - Modalités de versement de la contribution financière

La subvention fera l'objet d'un versement unique après la notification de la convention du Département à la CCI Seine-Saint-Denis

Article 6 - Bilan et évaluation

La CCI Seine-Saint-Denis s'engage à fournir, au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions exposées à l'article 2 de la présente convention.

Article 7 - Avenants à la convention

Délibération n° 06-08 du 7 décembre 2023

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI, L'ANIMATION TERRITORIALE ET LA VALORISATION DES TALENTS – SUBVENTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-SAINT-DENIS RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE ET À L'ASSOCIATION CLUB HD – CONVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

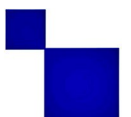
après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement 2023 aux organismes suivants :

Chambre de Commerce et d'Industrie

- Région Paris Île-de-France : 58 000 euros
- Association Club HD : 5 000 euros

- ATTRIBUE une récompense départementale d'un montant de 1 500 euros à chaque lauréat des Trophées Réussir en Seine-Saint-Denis 2023 : Monsieur Guillaume Perret du Cray, Madame Maëva Irrilo, Monsieur Sofiane Ziouche, Madame Jennifer Sousa Jose, Monsieur Benoit Cicilien, Monsieur Raphaël Brochard et à Monsieur Marius Hamelot ;



- APPROUVE la convention, ci-annexée, à conclure avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Île-de-France pour l'année 2023 ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.